

S.Mi.D.D.E.V**SYNDICAT MIXTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'EST-VAR
POUR LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS****-----
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL****SEANCE DU 7 MAI 2026**

Nombre de membres en exercice :	Date de publication :	Date d'envoi à la Préfecture :
12	07 MAI 2026	07 MAI 2026

Le sept mai deux mille vingt-six à neuf heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var pour le Traitement et la valorisation des déchets ménagers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat, sous la présidence Madame Danièle LOMBARD, doyenne de l'assemblée dans un premier temps, puis de Monsieur Gilles LONGO, Président.

Date de convocation des délégués : le trente avril deux mille vingt-six.

Présents :**Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur Agglomération :**

Monsieur Gilles LONGO, Délégué titulaire
Monsieur Charles MARCHAND, Délégué titulaire
Madame Brigitte LANCINE, Déléguée titulaire
Madame Sylvie BLANC, Déléguée titulaire
Monsieur Hervé CHIRON, Délégué titulaire
Madame Danièle LOMBARD, Déléguée titulaire
Monsieur Guillaume DECARD, Délégué titulaire
Monsieur Yoann GNERUCCI, Délégué titulaire
Monsieur Nicolas DEBAISIEUX, Délégué titulaire

Communauté de Communes du Pays de Fayence :

Monsieur Jérôme SAILLET, Délégué titulaire
Monsieur François CAVALLIER, Délégué titulaire

Assistaient également à la séance (SMIDDEV) :

Madame Natacha FLEURY, Directrice générale
Monsieur Jérôme CARROUGET, Responsable de l'administration et des finances
Madame Nathalie LACUBE, Eco-conseillère, responsable du suivi des contrats
Madame Magali MERLINO, Chargée des comités syndicaux et des marchés publics

Délibération n°2026/874

***Installation des membres du Comité Syndical
Election du Président et des Vice-Présidents
Constitution du Bureau.***

Objet : Installation des membres du Comité Syndical - Election du Président et des Vice-Présidents - Constitution du Bureau.

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu les statuts du SMIDDEV,
- Considérant que les collectivités adhérentes ont procédé à la désignation de leurs représentants appelés à siéger au comité syndical du SMIDDEV,

1 - Installation des membres du Comité Syndical :

La séance est ouverte par Madame Danièle LOMBARD, doyenne d'âge parmi les membres du comité syndical.

Les collectivités membres (Estérel Côte d'Azur Agglomération et la Communauté de Commune du Pays de Fayence) ont procédé à la désignation de leurs représentants appelés à siéger au comité syndical du SMIDDEV

La liste est la suivante :

Pour la Communauté d'Agglomération Estérel Côte d'Azur Agglomération par délibération du Conseil Communautaire du 03/04/2026 :

Délégués titulaires :

Monsieur Gilles LONGO
Monsieur Charles MARCHAND
Madame Brigitte LANCINE
Madame Sylvie BLANC
Monsieur Hervé CHIRON
Madame Danièle LOMBARD
Monsieur Guillaume DECARD
Monsieur Yoann GNERUCCI
Monsieur Nicolas DEBAISIEUX
Madame Jacqueline SANCHEZ

Délégués suppléants :

Monsieur Christophe CHIOCCA
Monsieur Patrick RENARD
Madame Dominique VANDRA
Monsieur Philippe CHANIOL
Monsieur Maxime GRILLET
Monsieur Fabrice MORENVAL
Madame Eliane TOSI
Madame Pascale TESSONNEAU
Monsieur Alain MILLANELLO
Monsieur Philippe ELIE

Pour la Communauté de Communes du Pays de Fayence par délibération du Conseil Communautaire du 15/04/2026 :

Délégués titulaires :

Monsieur Jérôme SAILLET
Monsieur François CAVALLIER

Délégués suppléants :

Monsieur Jean-Yves HUET
Monsieur Jean-Pierre CHOISELAT

Madame LOMBARD déclare le Comité Syndical du SMIDDEV installé.

Les membres ainsi installés entrent en fonction à compter de la présente séance.

Madame Danièle LOMBARD procède à l'appel nominal des délégués élus par les Collectivités associées et constate que le quorum est atteint.

2 - Election du Président et des Vice-Présidents :

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à l'élection du Président.

Madame Danièle LOMBARD, Présidente de séance rappelle que, conformément aux articles L.5211-6 et L.5211-7 du CGCT, le Président est élu :

- au scrutin secret,
- à la majorité absolue aux deux premiers tours,
- à la majorité relative au troisième tour,
le plus âgé étant déclaré élu en cas d'égalité.

Les Vice-Présidents sont élus dans les mêmes conditions que le Président, au scrutin secret.

2.1 Election du Président :

Madame Danièle LOMBARD invite les candidats à la Présidence à présenter leur candidature.

Une seule candidature est enregistrée, celle de Monsieur Gilles LONGO.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Chaque délégué, au passage de l'urne, a déposé dans l'urne son bulletin de vote.

1^{er} tour : le dépouillement donne les résultats suivants :

- Nombre bulletins trouvés dans l'urne : _____ 12
- à déduire les bulletins blancs ou nuls : _____ 0
- nombre de suffrages exprimés _____ 12
- Majorité absolue : _____ 7

A obtenu :

Monsieur Gilles LONGO : _____ 12 voix

Monsieur Gilles LONGO est élu à l'unanimité Président du SMIDDEV et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Conformément à l'article L.2121-7 du CGCT, Monsieur le Président, Gilles LONGO, donne lecture de la charte de l'élu local mentionnée aux articles L 1111-12 et suivants du CGCT et en remet une copie aux délégués.

2.2- Election des Vice-Présidents :

Monsieur Gilles LONGO, Président, propose de fixer le nombre de Vice-présidents à 4, conformément aux statuts du Syndicat.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, valide cette proposition.

2.2.1- Election du Premier Vice-Président :

Une seule candidature est enregistrée, celle de Madame Sylvie BLANC, Déléguée Communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Chaque délégué, au passage de l'urne, a déposé dans l'urne son bulletin de vote.

1^{er} tour : le dépouillement donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____ 12
- à déduire les bulletins blancs ou nuls : _____ 0
- nombre de suffrages exprimés _____ 12
- Majorité absolue : _____ 7

A obtenu :
Madame Sylvie BLANC : _____ 12 voix.

Madame Sylvie BLANC est élue à l'unanimité première Vice-Présidente du Syndicat et est immédiatement installée dans ses fonctions.

2.2.2- Election du deuxième Vice-Président :

Une candidature est enregistrée, celle de Monsieur Yoann GNERUCCI, Délégué Communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Chaque délégué, au passage de l'urne, a déposé dans l'urne son bulletin de vote.

1^{er} tour : le dépouillement donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____ 12
- à déduire les bulletins blancs ou nuls : _____ 0
- nombre de suffrages exprimés _____ 12
- Majorité absolue : _____ 7

A obtenu :
Monsieur Yoann GNERUCCI _____ 12 voix.

Monsieur Yoann GNERUCCI est élu à l'unanimité deuxième Vice-Président du Syndicat et est immédiatement installé dans ses fonctions.

2.2.3- Election du troisième Vice-Président :

Une candidature est enregistrée, celle de Monsieur Guillaume DECARD Délégué Communautaire d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Chaque délégué, au passage de l'urne, a déposé dans l'urne son bulletin de vote.

1^{er} tour : le dépouillement donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____ 12
- à déduire les bulletins blancs ou nuls : _____ 0
- nombre de suffrages exprimés _____ 12
- Majorité absolue : _____ 7

A obtenu :
Monsieur Guillaume DECARD _____ 12 voix.

Monsieur Guillaume DECARD est élu à l'unanimité troisième Vice-Président du Syndicat et est immédiatement installé dans ses fonctions.

2.2.4- Election du quatrième Vice-Président :

Une candidature est enregistrée, celle de Monsieur Jérôme SAILLET, Délégué Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Fayence.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Chaque délégué, au passage de l'urne, a déposé dans l'urne son bulletin de vote.

1^{er} tour : le dépouillement donne les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : _____	12
- à déduire les bulletins blancs ou nuls : _____	0
- nombre de suffrages exprimés _____	12
- Majorité absolue : _____	7

A obtenu :

Monsieur Jérôme SAILLET _____ 12 voix.

Monsieur Jérôme SAILLET est élu à l'unanimité quatrième Vice-Président du Syndicat et est immédiatement installé dans ses fonctions.

3- Constitution du Bureau :

A la suite à l'élection du Président et des Vice-Présidents, le Bureau est constitué conformément aux statuts.

Le Bureau est composé du Président et des quatre Vice-Présidents élus ce jour.

En conséquence, le Bureau est constitué comme suit :

- Président : Monsieur Gilles LONGO
- Vice-Présidents :
 - 1^{er} Vice-Président : Madame Sylvie BLANC
 - 2^{ème} Vice-Président : Monsieur Yoann GNERUCCI
 - 3^{ème} Vice-Président : Monsieur Guillaume DECARD
 - 4^{ème} Vice-Président : Monsieur Jérôme SAILLET

Le comité syndical :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'installation des délégués, l'élection du Président, des quatre Vice-Présidents et la constitution du bureau.

SOMET la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var.

AINSI fait et délibéré à Fréjus, le 7 mai 2026.

SMIDDEV
Établissement public de traitement
et de valorisation des déchets
Parc d'activités Le Capitou - Pôle BTP
32, allée Sébastien Vauban
CS 60064 - 83606 Fréjus Cedex

Pour extrait certifié conforme
A Fréjus, le 7 mai 2026

Le Président,
Gilles LONGO

La présente délibération peut faire l'objet :
- d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SMIDDEV dans le délai de deux mois à compter de la dernière formalité effectuée en vue de lui conférer un caractère exécutoire.
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de la dernière formalité effectuée en vue de lui conférer un caractère exécutoire, par voie postale ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.